



**Actions de communication et
Accompagnement technique**
« Le bois autoclavé, le bois durable en extérieur »

Rapport final - convention 18PT853

ARBUST

Bénéficiaire du projet : ARBUST

Prestataire(s) : divers prestataires dont FCBA

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 48 000 €

1. Contexte

Fondée en 2003, l'association ARBUST - Association pour la Revalorisation du Bois Utilisant un Système de Traitement - a pour objet la valorisation, la gestion des bois à durabilité conférée.

ARBUST regroupe les imprégneurs du bois par autoclave, les fabricants de machines de traitement du bois et les fabricants de produits de préservation. Elle compte aujourd'hui plus d'une trentaine d'adhérents.

Le bois autoclavé est un matériau du développement durable produit par des professionnels responsables proposant des solutions fiables et raisonnables en matière de durabilité conférée aux ouvrages. Les adhérents d'ARBUST, grâce à leur savoir-faire, leurs connaissances techniques, sont disponibles pour conseiller et apporter des réponses pertinentes à leurs clients.

En fonction de l'utilisation du bois et des risques encourus par celui-ci au regard des agressions extérieures (insectes-champignons-humidité), un traitement en profondeur est nécessaire pour garantir un bois préservé pour de nombreuses années.

Construire une maison, aménager un jardin, décorer, embellir, délimiter l'espace, souligner les bords des routes, ériger des écrans acoustiques, créer des retenues de terre et de berge... **le bois traité en autoclave possède tous les atouts pour permettre à vos projets de devenir une réalité pérenne.**

Le bois est une force... et d'autant plus lorsqu'il bénéficie d'un traitement efficace.

Nos valeurs :

Choisir un bois traité en autoclave :

- c'est encourager l'utilisation d'essences résineuses européennes, gérées dans le cadre d'un développement durable ;
- c'est contribuer activement à la lutte contre les gaz à effet de serre par la pérennité de ce matériau ;
- c'est limiter le réchauffement de la planète en augmentant la durée de vie des bois.

ARBUST défend ces principes et s'engage, chaque jour, à donner toute sa dimension à un matériau d'avenir dans le respect d'une démarche de développement durable.

Les objectifs de l'association :

- ✓ Prescrire sur le terrain : architecte, maître d'ouvrage, collectivités ;
- ✓ Diffuser une bonne image et répondre aux attaques des matériaux concurrents ;
- ✓ Représenter et défendre nos intérêts dans toutes les réunions professionnelles et de normalisation ;
- ✓ Promouvoir le bois autoclave lors des salons ;
- ✓ Suivre la gestion du produit en fin de vie ;
- ✓ Rechercher des financements pour développer les actions d'ARBUST ;
- ✓ Gérer et développer l'association.

Notre structure :

→ Nos adhérents :

Notre association compte aujourd'hui 34 adhérents.

- 26 transformateurs de bois essentiellement français ;
- 1 fabricant de machines de traitement du bois français ;
- 6 fabricants de produits de préservation ;
- 1 centre technique accrédité COFRAC pour les certifications CTB B+ et CTB P+ : le FCBA.

La taille des entreprises de transformation du bois adhérentes varie d'une dizaine à plus de 600 salariés. Elles sont réparties sur toute la France, en particulier dans les régions forestières.

Les coordonnées de nos adhérents sont disponibles sur le site : www.bois-autoclave.org

→ Notre organisation :

Président : M. Philippe BOISSIERE (Scierie Moulin)

Vice-président : M. Richard CLOUARD (Groupe ISB)

Trésorier : M. Jean PIVETEAU (Piveteau Bois)

Secrétaire : M. Nébil BOURGUIBA (Sarpap&Cecil Industrie)

Un membre actif : Mme Marlène GALLIEN (GALLIEN /RONDINO)

Au sein de l'association, 4 commissions ont été créées afin d'initier de nouveaux projets et développer les produits bois traités par autoclave :

- commission Marketing et Communication ;
- commission Normalisation et Qualité ;
- commission Process et Technologie ;
- commission Finances.

Les missions principales de l'Association:

- ✓ Valorisation et communication sur les atouts du bois traité ;
- ✓ Accompagnement de la prescription terrain : architecte, maître d'ouvrage, collectivité ;
- ✓ Promotion du bois autoclave et de ses différents emplois ;
- ✓ Représentation et défense des intérêts des adhérents dans les réunions professionnelles et les commissions de normalisation ;
- ✓ Communication et informations apportées aux adhérents sur les réglementations ;
- ✓ Développement durable : gestion du bois traité en fin de vie, analyse du cycle de vie ;
- ✓ Veille réglementaire et technologique ;
- ✓ Gestion et développement de l'association.

2. Objet

ARBUST a identifié l'opportunité de développer et de communiquer sur les bois imprégnés par autoclave, permettant de valoriser la ressource résineuse française et de garantir la longévité d'un ouvrage.

La certification de l'ensemble de la chaîne de fabrication des produits en bois autoclavé a été mise en place via les marques de qualité CTB-B+ et CTB P+. Gérées par FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC pour l'activité de préservation des bois, ces deux marques certifient respectivement les produits en bois traité et les produits de traitement utilisés. Aujourd'hui ces certifications ne suffisent plus à rassurer les prescripteurs et les acteurs de la filière bois à utiliser le bois traité.

Face au développement de nouveaux produits et à un marché de plus en plus tendu, il est indispensable de promouvoir les atouts du bois autoclave et de lutter contre les idées reçues.

Ce dossier vise donc à présenter l'élaboration, la mise en œuvre et la diffusion d'outils de communication valorisant les produits en bois traité par imprégnation en adaptant le discours aux différents marchés.

Cette année, la communication de l'association sera tournée vers la thématique de l'environnement.

3. Description du projet

Contexte :

Suite à l'étude qualitative et quantitative menée en 2017, des actions permettant de structurer l'offre et de développer les ventes ont été préconisées par les prestataires de l'étude.

ARBUST va s'atteler dès 2018 à mettre en œuvre les premières actions découlant des propositions de communication dévoilées par cette étude.

L'objectif est d'avoir un langage adapté pour répondre aux principales questions de publics ciblés.

Des questions récurrentes sont posées par les architectes, prescripteurs qui connaissent mal / très peu le procédé de traitement et les produits utilisés.

Les réglementations françaises comme européennes ont évolué et deviennent de plus en plus exigeantes pour les unités de traitement.

Il est aujourd'hui évident, cette étude nous l'a prouvé, qu'il faut communiquer plus clairement sur les aspects environnementaux liés à l'utilisation des produits bois autoclavés.

ARBUST souhaite amorcer une transformation digitale en créant de nouveaux outils numériques et en renforçant sa présence sur les réseaux sociaux ainsi que l'attractivité de son site internet.

Objectifs :

Pour chaque grand usage, il s'agira de :

- Optimiser et renforcer notre présence sur les principaux réseaux sociaux (Linkedin, ...)
- Faire circuler l'information et toucher un maximum de cibles et de clients actuels et potentiels ;
- Avoir une communication claire sur les aspects environnementaux et sociétaux liés à l'utilisation de produits de préservation ;
- Donner une image plus moderne et dynamique du secteur de l'imprégnation.

Actions :

- Mise en place d'une boîte à outils pour montrer les atouts des bois autoclavés ;
- Elaboration d'une plaquette ARBUST développée autour du thème de l'environnement ;
- Diffuser l'information dans la presse ;
- Assurer une présence sur la toile : réseaux sociaux, site internet, pour relayer les informations et toucher un maximum de cibles et de clients actuels et potentiels ;
- Aider à l'optimisation de la conception des textes et de l'iconographie (mots clés, titre ...)
- Favoriser la montée en compétence des entreprises : journée technique...

Le secteur de l'imprégnation pourra s'appuyer sur la stratégie déployée dans le cadre de la campagne nationale pour « suivre » les publications et ainsi pouvoir bénéficier d'un effet de levier.

4. Principaux résultats et valorisation

✓ Mémento technique :



Cette année, l'association ARBUST a élaboré un Mémento Technique sur le DTU 51.4 et la norme produit NF B 54-040.

Cet outil technique a été élaboré avec l'appui du FCBA puis validé par l'ensemble des professionnels. Ce document a ensuite été maqueté afin d'être imprimé.

Ce Memento est disponible en version numérique sur le site de l'association ARBUST ainsi que sur le site internet filière Catalogue Construction Bois, dans le référentiel technique BoisRef dans les fiches « Parquets ».

La sortie de cet outil est accompagnée d'un communiqué de presse dans la presse spécialisée.

✓ Boite à outil web et présence sur les réseaux sociaux :



Tous les mois, l'association ARBUST poste des articles sur les réseaux sociaux en fonction de l'actualité de la filière et de l'association.

De plus, cette année l'Association ARBUST a construit un discours sur le bois imprégné en autoclave et l'environnement. L'élaboration d'une plaquette au format numérique est en cours de finalisation.

Ensuite, l'association ARBUST s'est fortement impliquée dans la rédaction et l'élaboration de la plaquette « Aménagements Extérieurs en Bois »

Cette plaquette a été réalisée en partenariat avec le CNDB et a été envoyée à l'ensemble des collectivités. Vous pouvez la télécharger sur le site : www.bois-autoclave.org

Des articles sur différents usages du bois imprégnés en autoclave ont été publiés, dont notamment une interview dans le magazine « Les cahier technique du Bâtiment » - en novembre 2018.

✓ Suivi et participation aux réunions au Ministère sur la Directive des Emissions Industrielles :

Depuis plusieurs années maintenant, l'association ARBUST participe activement à l'élaboration du BREF dans le cadre de la Directive des Emissions Industrielles.

De nombreux échanges et réunions ont été organisés avec le Ministère de l'Environnement afin de défendre les intérêts des professionnels du secteur de la préservation du bois.

✓ Journée Technique dédiée aux Platelages Extérieurs en Bois :



La journée technique dédiée à la maîtrise du DTU 51.4 et de la norme produit NF B 54-40 « Conception et mise en œuvre d'une terrasse » a été organisée le 31 octobre 2018.

Le cabinet ABARCO a assuré cette formation qui a rassemblé 12 participants.

Pour mener à bien ce programme, un point de suivi d'avancement des actions a été réalisé tous les trois mois à l'occasion d'une réunion de l'association ARBUST.

5. Indicateurs

Cette année, l'association ARBUST a publié deux plaquettes techniques :

- Mémento technique dédié aux Platelages Extérieurs en bois ;
- Plaquette dédiée aux Aménagements Extérieurs en bois « Aménagement urbains et Génie Civil ».

Sur les réseaux sociaux, la communauté ARBUST s'élève aujourd'hui à plus de 500 « relations ».

Lors de la journée de formation organisée, la session était complète : 12 personnes ont participé à cette journée dédiée à la terrasse bois.